



Mattenhofstrasse 33
CH-3007 Bern
Tel. 031 381 12 19

info@unite-ch.org
www.unite-ch.org

Schweizerischer
Verband für Personelle
Entwicklungs-
zusammenarbeit

Swiss association for
the exchange of
personnel in development
cooperation

Association suisse pour
l'échange de personnes
dans la coopération
internationale

Asociación Suiza para el
intercambio de personas
en la cooperación
internacional

Associazione Svizzera per lo
scambio di persone
nella cooperazione
internazionale

Associação Suíça para o
intercâmbio de pessoas
na cooperação
internacional

PARTENARIAT

1. Valeurs de base

Les cinq valeurs de base d'un partenariat dans la coopération au développement par l'échange de personnes comprennent :

- 1. réciprocité**
- 2. équité**
- 3. dialogue ouvert**
- 4. effort mutuel en faveur d'une compréhension entre cultures**
- 5. effet / impact en commun**

Cela signifie:

- 1) une relation construite par différents acteurs unis par une motivation et une vision communes et ayant pour but de planifier et de réaliser ensemble des activités de coopération selon des objectifs clairement définis et acceptés.
- 2) une relation dynamique, en constante évolution, qui favorise la créativité, la valorisation des compétences de chacun ainsi que la complémentarité des apports culturels, intellectuels et matériels, le tout devant représenter un avantage pour chacune des parties.
- 3) un respect des différences, une confiance réciproque, une implication concrète des parties, une responsabilité partagée ainsi qu'une disposition au dialogue permanent et à la critique constructive.
- 4) d'une part, la capacité du Partenaire Nord d'assurer l'efficacité et le suivi des actions conjointement avec le Partenaire Sud et, d'autre part, une représentativité prouvée de la population bénéficiaire par le Partenaire Sud.
- 5) l'effort / l'aspiration pour la sensibilisation, une meilleure compréhension entre les cultures et une mobilisation sociale

2. Paramètres

Des paramètres concrets se situent dans cinq domaines:

2.1 Éléments de base

Éléments Indispensables :

- 2.1.1 Les partenaires au Nord et au Sud ont des **valeurs de base**¹ communes, en particulier un agenda de politique de développement en faveur des personnes défavorisées (pertinence sociale)
- 2.1.2 Ils connaissent mutuellement leurs **motivations, visions et stratégies** et y trouvent partiellement une concordance.
- 2.1.3 Ils réalisent en commun une interprétation du **contexte de la politique de développement** et concordent dans leurs analyses.

2.2 Conditions

Éléments Indispensables :

- 2.2.1 Le partenariat se base sur les „ **valeurs éthiques**“ suivantes :
 - réciprocité en lien avec : confiance, respect, dialogue, connaissance
 - équité – complémentarité – responsabilité dans la gestion des relations de pouvoir
 - partage des responsabilités (pour assurer les ressources nécessaires, pour accompagner les échanges des personnes impliquées, etc.)
- 2.2.2 Il existe pour chacun des deux partenaires un **ancrage clair dans la société locale** (légitimation au-delà du propre groupe social).
- 2.2.3 Les deux partenaires disposent d'une capacité prouvée de créer des **alliances** (« **bridging potential** »).

2.3 Liens avec objectifs

Éléments Indispensables :

- 2.3.1 Les partenaires pratiquent **l'échange d'informations** et s'engagent dans **l'apprentissage mutuel**.
- 2.3.2 A travers leurs relations les partenaires améliorent la **compréhension mutuelle des cultures** et l'utilisent non seulement pour l'échange de know-how, mais aussi pour des activités de sensibilisation.
- 2.3.3 Rechercher **l'efficacité** de la contribution au développement au-delà du propre groupe social est une intention centrale des deux partenaires.

Éléments à envisager en fonction du contexte :

¹ Voir image directrice d'Unité:

- Droits de l'Homme – démocratie
- Justice sociale et global – équité de genre
- Paix (« peace building » / prévention de conflicts)
- Environnement viable
- Équité des cultures et des visions du monde dans le sens d'un respect mutuel et d'un dialogue d'égal à égale
- Position de base de: « innovation and learning »: « active global citizenship », « capacity development », « institution building », « empowerment », « advocacy », « MDG relevance », « sustainability »

- 2.3.4 Les partenaires s'ouvrent mutuellement des accès à des **réseaux** et contribuent ainsi à une société civile globale.
- 2.3.5 Le travail d'engagement publique („**advocacy**“), soit seul, soit en commun, complète les autres activités liées au développement.
- 2.3.6 Les partenaires sont ouverts à un **échange interreligieux** en vue d'un dialogue qui permet de tisser des liens.

2.4 Activités communes (au-delà de l'affectation d'un-e coopérant-e²)

Eléments à envisager en fonction du contexte :

- 2.4.1 Ils proposent une interprétation commune du **contexte de la politique de développement** et s'accordent dans leurs analyses.
- 2.4.2 a) Les **lignes directrices, programmes et/ou stratégies** sont mutuellement connus et discutés.
b) Ils sont même **élaborés en commun**.
- 2.4.3 Des actions communes dans le domaine de la **communication publique / campagnes** sont réalisées.
- 2.4.4 Il existe des **prises de position publiques en commun concernant des questions internationales de développement**.
- 2.4.5 Des actions communes dans le domaine de la mise en **réseaux** ont lieu.
- 2.4.6 Des actions communes dans le domaine de la **formation / préparation de futur-e-s coopérant-e-s** sont organisées.
- 2.4.7 Des actions communes dans le domaine de la **recherche de fonds** sont entreprises
- 2.4.8 **Echange et dialogue interreligieux** sont promus par des actions communes.
- 2.4.9 Les partenaires valorisent **l'échange Sud-Nord** et les **compétences du Sud** :
 - réalisation d'affectations / échanges Sud-Nord
 - organisation d'affectations / échanges Sud-Sud
 - possibilité d'un service social (« Lerndienst ») ou d'un stage professionnel pour jeunes adultes suisses.
 - Intégration par le partenaire Nord d'experts du Sud ou d'équipes internationales pour l'élaboration d'une stratégie de développement, pour des activités opérationnelles ou la systématisation d'expériences.
 - possibilité d'un tourisme (de formation) compatible avec le développement (social, écologique).

2.5 Documentation - modalités

Les **documents et procédures** suivants sont indispensables:

- 2.5.1 Accord général négocié entre les 2 partenaires (« **partnership agreement** ») : déclaration de base / d'intention ou convention concernant fondement, objectifs et configuration du partenariat
- 2.5.2 Obligation contractuelle des coopérant-e-s (**cahier des charges** négocié)

² L'affectation de coopérant-e-s et l'échange de personnes forment per se un paramètre constitutif du partenariat dans la coopération au développement par l'échange de personnes.

Eléments à envisager en fonction du contexte :

- 2.5.3 Edition de **documents communs de stratégie ou d'action**
- 2.5.4 **Analyse participative et documentation de l'évolution du partenariat** quant à la vision, la stratégie, des objectifs ou des actions (« évaluation » / PCM)
- 2.5.5 Modalités, conditions et procédures déterminées en commun concernant la **gestion de conflits** et la **fin du partenariat**

3. Diversité du partenariat (modèles de partenariat³)

3.1 Partenariat socio-politique

Les deux Partenaires sont des organisations ancrées dans la société civile, très engagées dans des actions en faveur de la défense des droits des personnes économiquement et socialement défavorisées ou cibles d'abus et d'injustices permanentes de la part de secteurs plus riches et influents de la société. La remise en question des relations inégales entre le Nord et le Sud et l'engagement en faveur d'une mondialisation à visage humain sont les axes principaux de leurs actions.

Objectif: Echange de compétences sociales et professionnelles dans un esprit d'engagement socio-politique en faveur d'une cause bien définie et qui transcende les objectifs directs du projet ou de l'affectation. L'information et la sensibilisation des populations civiles respectives constituent en outre un axe essentiel de ce type de Partenariat. Certains Partenaires de cette catégorie élargissent leur champ d'action dans le domaine du renforcement de la paix (par exemple, par la mise sur pied de "Services civils pour la paix" (Ziviler Friedensdienst).

3.2 Partenariat technique

Les deux Partenaires sont avant tout des organisations pourvoyeuses de compétences et de prestations techniques dans différents secteurs d'activité professionnelle. L'appui technique et la formation professionnelle sont donc les éléments essentiels de ce type de Partenariat. Ils sont orientés de façon ciblée vers un groupe de population bien déterminé.

Objectif: Mise à disposition de compétences avant tout techniques en faveur d'organisations du Sud travaillant dans la production et la formation.

3.3 Partenariat religieux

Les relations de Partenariat ont une importante assise historique liée aux premières missions des Eglises. Elles sont caractérisées par une profonde connaissance mutuelle des Partenaires. Les projets d'affectation sont en général très structurés et bénéficient souvent d'une large reconnaissance institutionnelle dans la population du pays ou de la région.

Objectif: Activités de pastorale globale comprenant des échanges d'ordre spirituel, religieux et théologique, ainsi que la mise à disposition de compétences sociales et

³ Typologie reprise de „Partenariat entre désir et réalité“, D. Cattin / M. Schreiber; Bâle 2002 (p.8). En sciences sociales, les modèles servent d'outil de méthode et d'analyse. Ils représentent la réalité sous une forme-type idéale. Ils ne sont de ce fait pas du tout une représentation exacte de la réalité, mais ils accentuent certaines caractéristiques et en généralisent d'autres afin de mieux pouvoir opérer des distinctions et des classifications.

techniques dans le cadre de projets d'églises du Sud et dans les domaines de la production et de la formation.

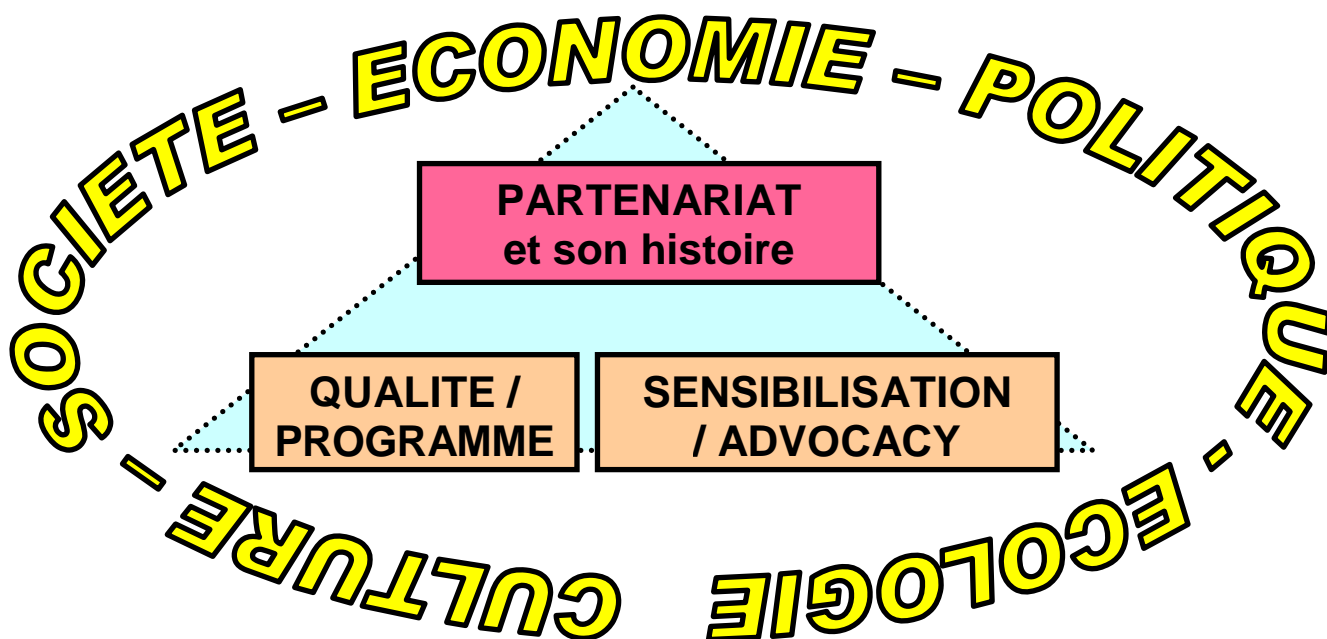
3.4 Partenariat humanitaire

Les Partenaires sont spécialisés dans le domaine de l'assistance humanitaire, l'aide d'urgence et/ou le transfert et la formation techniques orientés vers la reconstruction ou le renforcement d'infrastructures sociales de base comme des foyers d'accueil, des centres de nutrition ou des hôpitaux.

Objectif: Mettre à disposition et coordonner les moyens techniques et les compétences qui permettent de répondre à brève échéance aux besoins les plus aigus d'une population du Sud concernée. Dispenser des formations utiles pour consolider au mieux, et de façon durable, le mieux-être de cette même population.

4. Contexte – niveaux de configuration

Les partenariats dans la coopération au développement par échange de personnes montrent leurs propres **histoires d'évolution**, se développent dans un **contexte** spécifique et sont interdépendants au niveau **qualité / programme** et **sensibilisation / advocacy**:



Trois **niveaux de configuration** peuvent être distingués:

- **Partenariat stratégique** : relation à long terme et basée sur des visions et des stratégies définies en commun (au-delà des affectations de personnel)
- **Partenariat opérationnel** : relation institutionnelle à moyen terme centrée principalement sur un programme / projet respectivement sur l'affectation de personnel (p.ex. réalisation de 1 –2 affectations professionnelles de longue durée avec des objectifs spécifiques opérationnels)
- **Partenariat ad hoc** : relation institutionnelle à court terme liée à des besoins immédiats et limitée à l'exécution d'un mandat spécifique